

TAUX DE PRISE EN CHARGE 2018

Le Conseil de la Formation accompagne le financement des **formations de gestion et développement des entreprises**.

La participation stagiaire minimum est de :

- **1 €** par heure de formation pour les **actions de formation continue qualifiantes**.
- **2 €** par heure de formation pour les **actions de formation continue non qualifiantes de courte durée**.

La participation stagiaire minimum peut être plafonnée à 200 € pour les formations longues par module.

FORMATIONS DIPLOMANTES	
<p>Formations préparatoires aux titres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat Technique des Métiers (CTM) • Brevet Technique des Métiers (BTM) • Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale (ADEA) • Encadrant d'Entreprise Artisanale (EEA) • Brevet de Maîtrise (BM) • Titre Entrepreneur de la Petite Entreprise (TEPE) • Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) • Diplômes de l'enseignement supérieur de type CNAM • Brevet Professionnel (BP) 	Plafond de 32 € de l'heure stagiaire
Diplômes de l'Education Nationale	Plafond de 32 € de l'heure stagiaire
VAE (la certification visée a une finalité professionnelle liée à la gestion, au développement et à la direction de l'entreprise).	Plafond de 50 € de l'heure stagiaire, Limité à 24 heures de formation finançables.
FORMATIONS ACQUISITION DE COMPETENCES (NON-DIPLOMANTES)	
<p>Informatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Internet et communication numérique • Information et Bureautique • Logiciels de gestion • Web et multimédia 	Plafond de 32 € de l'heure stagiaire, Limité à 42 heures de formation finançables.
<p>Gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comptabilité, paye, facturation • Gestion administrative et financière de l'entreprise • Gestion commerciale 	Plafond de 32 € de l'heure stagiaire, Limité à 42 heures de formation finançables.

FORMATIONS ACQUISITION DE COMPETENCES (NON DIPLOMANTES) suite	
<p>Commerciale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de la clientèle • Commercialisation des produits • Amélioration de son outil de production-marché de niche • Commercialisation des produits • Outils de communication • Développement durable / environnement 	Plafond de 32 € de l'heure stagiaire, Limité à 42 heures de formation finançables.
<p>Gestion des Ressources Humaines (GRH)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Management et gestion du personnel • Communication, relations humaines • Evaluation des risques professionnels ou sociaux, santé et sécurité au travail 	Plafond de 32 € de l'heure stagiaire, Limité à 42 heures de formation finançables.
<p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Langues étrangères • Réglementations 	Plafond de 32 € de l'heure stagiaire, Limité à 42 heures de formation finançables.
<p>Développement personnel et comportemental</p>	Plafond de 32 € de l'heure stagiaire, Limité à 35 heures de formation finançables.
<p>Bilan de compétences</p>	Plafond de 50 € de l'heure stagiaire, Limité à 24 heures de formation finançables.
<p>Stage de Préparation à l'installation (SPI)</p> <p>(L'inscription au RM doit être réalisée dans les six mois suivant le stage et la demande de remboursement adressée au Conseil de la Formation dans les 45 jours suivant l'inscription)</p>	Forfait de 50 €
<p>Formations dédiées à la fonction d' élu</p>	Plafond de 30 € de l'heure stagiaire, Limité à 21 heures de formation finançables.
<p>TRANSMISSION D'ENTREPRISE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation à l'auto-diagnostic • Préparer la cession de son entreprise • Trouver un repreneur 	Plafond de 42 € de l'heure stagiaire, Limité à 21 heures de formation finançables.

FORMATIONS A DISTANCE	
Les formations à distance peuvent être prises en charge dès lorsqu'elles remplissent les dispositions visées dans les articles L6353-1, D6353-3, D6353-4 du code du travail.	Sur la base des taux indiqués ci-dessus selon la thématique de la formation.
SUIVI JEUNES ENTREPRISES	
<p>Diagnostic abordant les points suivants (selon les priorités de l'artisan)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion administrative et financière • Commercial et marketing • Production et achat / approvisionnement • Gestion des Ressources Humaines • Prospective (« Avenir de l'entreprise ») • Développement Durable • Numérique <p>+ Rédaction de prescriptions pouvant inclure des formations (éligibles au Conseil de la formation ou non).</p>	<p>Forfait de 300 € correspondant à une prestation de 3.5 h</p> <p>Limité à 4 demi-journées d'accompagnement sur 3 ans. (Pas de participation stagiaire)</p>

Absence des stagiaires : Les heures stagiaires seront prises en charge dans leur intégralité lorsque l'organisme de formation pourra justifier d'une présence effective du stagiaire au moins égal à 80% de la durée globale

Conseil de la formation du 18 SEPTEMBRE 2018